

Image not found or type unknown



## Non respect du droit à l image d un mineur

Par **Archak**, le **21/05/2014** à **00:14**

Une photo de ma fille a été prise dans son école sans mon consentement. L'école essaie de minimiser, je suis remonté. Dois-je porter plainte directement au procureur sans passer par le commissariat, sur quel article du code pénal dois-je m'appuyer. puis je éventuellement avoir recours à la médiation pénale à l'amiable avec indemnisation. Merci par avance Cordialement